

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 4 JUILLET 2019

## Délibération n°2019.CA.45

Intitulé et descriptif de l'objet :

**Indemnisation des experts dans le cadre de l'évaluation des laboratoires : le principe de financement du coût des expertises, entre 22k€ et 30 k€, par prélèvement sur les frais de gestion ISITE-BFC**

Délibération présentée :

**Pour décision**

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none"><li>Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i></li><li>Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i></li><li><b>Quorum : 23</b></li><li>Membres présents : 22</li><li>Membres représentés : 12 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i></li><li>Total : 34</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Refus de vote : 0</li><li>Abstention(s) : 0</li><li>Votants : 34 <i>(total membres présents et représentés – refus de vote et abstentions)</i></li><li>Blanc(s) ou nul(s) : 0 <i>(en cas de vote à bulletin secret)</i></li><li>Suffrages exprimés : 34 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i></li><li>Pour : 34</li><li>Contre : 0</li></ul>

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

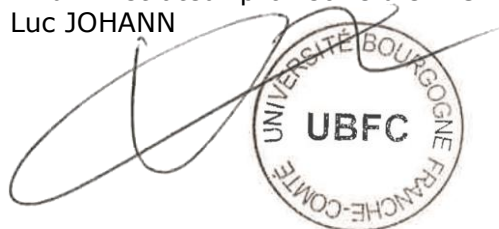
Rejette la délibération

Adopte la délibération avec voix prépondérante du président

Adopte la délibération sous réserve des modifications suivantes :

Fait le 15 juillet 2019

L'Administrateur provisoire d'UBFC  
Luc JOHANN



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »